



Abeille Solidaire - Contrat d'engagement saison 7 **septembre 2015 –juin 2016**

<u>Entre l'adhérent de l'association</u> La Courgette solidaire, AMAP L'Abeille Solidaire 93260 Les Lilas Nom :	<u>et le producteur:</u> Rémi GAMET Ruchers des 3 Vallées Hameau de Rochemort 77620 BRANSLES
--	---

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amaps.

Engagements de l'adhérent

- Pré-financer la production
- La participation à l'organisation d'une des quatre distributions peut être sollicitée si l'équipe a besoin de renfort.

Engagements du producteur

- Assurer une livraison 4 fois par an (octobre, décembre, mars et juin).
- Livrer des produits de la ruche et ses dérivés respectant le mode de production en agriculture biologique (certification AB).

Engagement commun

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site internet <http://www.lacourgettesolidaire.fr/>- rubrique Abeille Solidaire, et par mail.

Contrats proposés

- Trois types de contrats sont proposés : 30€, 45€ et 60€ en contrat initial à régler par chèque au début du contrat et renouvellement possible 20€, 30€, 45€, 60€ en contrat d'avenant, à régler par un chèque au début du contrat d'avenant. Ces règlements viendront alimenter le solde de l'adhérent.
- L'adhérent pourra prendre les produits qu'il souhaite parmi ceux proposés par le producteur: miels, pollen, propolis, pain d'épices, et d'autres produits (cire, bougies, encaustique) selon la saison.
- Une comptabilité exacte sera tenue à chaque distribution, le solde sera calculé et émargé par l'adhérent et le producteur. Pour connaître votre solde, faire une demande à adeline.coulanges@wanadoo.fr ou voir sur le site en vous connectant avec vos identifiant/mot de passe.
- En fin de saison, le solde du préfinancement n'est pas remboursé mais pourra être soldé par des produits ou reporté sur un nouveau contrat la saison suivante. Pour en bénéficier, il faudra être à jour de l'adhésion à l'association la Courgette Solidaire.

Modalités d'inscription

- Un chèque d'adhésion de 10 euros à l'ordre de la Courgette solidaire (si vous n'êtes pas encore adhérent à l'association La Courgette Solidaire pour l'année civile en cours).
- Un chèque à l'ordre de « Rémi Gamet » du montant choisi (30€, 45€ ou 60€)
- Le contrat d'engagement correctement renseigné (coordonnées complètes, adresse e-mail très lisible) et signé, **en deux exemplaires**.

Le dossier complet est à envoyer à **Adeline Coulanges 27 boulevard Eugène Decros. 93260 Les Lilas** (uniquement par courrier, pas d'envoi en AR. Mail envoyé à réception des documents)



Abeille Solidaire - Contrat d'engagement saison 7 **octobre 2015 – juin 2016**

Nom, prénom	
Adresse	
Téléphone	
e-mail	

	Montant (€)	
1 - Solde saison 6* (le cas échéant)		*si vous ne le connaissez pas, sera rempli par le gestionnaire de l'Abeille.
2 - Contrat initial Saison 7		30, 45 ou 60€
Solde en début de Saison 7 (1 + 2)		Solde saison 6 + contrat saison 7

Fait le : _____ à Les Lilas

Signatures pour le contrat initial :

Adhérent	Apiculteur	Membre collectif AMAP

AVENANTS (à partir de 20€)	Montant	Date	Signature
Saison 7 - avenant n°1			
Saison 7 - avenant n°2			
Saison 7 - avenant n°3			
Saison 7 - avenant n°4			

Ce contrat, signé par les différentes parties, sera conservé au siège de l'association, et sera présenté lors des distributions pour indiquer les avenants. Le 2e exemplaire sera donné au producteur.

Nous vous conseillons d'en faire une copie pour vous même.